

# MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

## COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 18 février 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le mardi dix huit février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 février 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

**Présents :** MM. MASSARD P., BAUDRIER, J.P., COMIER F., RIVRY L., JACQUET F., Mmes CHANTELOUP C., FOURNIER M., DUVEAU F., FAVROLLE M.C., M. ZIOLKOWSKI H. et Mmes DE VOS F. et BUCHER M.

**Absents excusés a (ont) donné pouvoir :** Néant.

**Absents excusés :** M. RIVRY L.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

### ➤ **APPROBATIONS des COMPTES de GESTION du TRESORIER :** (COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 pour le BUDGET de la COMMUNE)

Après toutes vérifications, les comptes de gestion dressés par Mme Florence LIMET, Comptable Public de SORIGNY pour l'exercice 2019, visés et certifiés par l'ordonnateur, **n'appellent aucune observation ni réserve.**

### ➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 de la COMMUNE :**

M. le Maire énumère le compte administratif M.14 de la commune en fournissant les explications sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

#### ❖ **Section de fonctionnement :**

Recettes de l'exercice	351.876,73
Dépenses de l'exercice	320.309,40

D'où un excédent pour 2019 de : **31.567,33 €**

L'excédent antérieur global qui s'élevait à 90.057,13 € a été affecté en totalité à la section de recettes fonctionnement (002). L'excédent global de l'exercice 2019 s'élève à 121.624,46 €.

❖ Section d'investissement :

Recettes de l'exercice	91.022,29
Dépenses de l'exercice	146.416,60

D'où un déficit pour 2019 de : 50.021,01 €

L'excédent antérieur s'élevait à 71.649,84 €. Le résultat excédentaire est de 16.255,53 € auquel il est soustrait les restes à réaliser en dépense pour 57.418,31 € et additionné en recette pour 17.940,09 € comprenant le Fonds de Concours de Solidarité Rurale 2019 pour les travaux d'enfouissement de la Rue Principale pour 14.785 € et le Fonds de Concours du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour 3.122 € pour l'éclairage public de la Rue Principale. Le résultat déficitaire est donc de 23.222,69 €.

**L'EXCEDENT GLOBAL** s'élève à 98.401,77 € (excédent de fonctionnement 121.624,46 € - le déficit d'investissement 23.222,69 €). Monsieur le Maire propose de voter une affectation de résultat de 23.222,69 € au 1068 afin de palier à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

**Ce COMPTE ADMINISTRATIF est APPROUVE à l'unanimité.**

➤ **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A  
ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

Il est proposé au Conseil Municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2019 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts) soit 192 672,84 € - 18 950 € (chapitre 16 : Remboursement d'emprunts) = 173 722,84 € dans la limite de 43 430,71 € (25 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif de 2020, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

- **PRÉCISE** le montant et l'affectation des dépenses d'investissement sur le budget principal concernées :

Autres grpts – Bâtiments et installations (article 2041582 – opération 57)	23 066.13 €
Installation matériel et outillage technique (article 2315 - opération 58)	20 364.58 €
Soit un total de	43 430.71 €

## ➤ **APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « AGENDE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE (A.GE.D.I.)**

Pour rappel, le Syndicat Mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral du 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du Syndicat Mixte en Syndicat Intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant à la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le Syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du Syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le Comité Syndical lors de la séance du 04 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I. , joint en annexe,
- APPROUVE le passage du Syndicat Mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du Syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I.

## ➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE 2020 (FDSR)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier ses articles L.1111-2, L.1111-3, L.1111-4, L.1111-10, L.3232-1 et L.3233-1,

Vu le dispositif d'aide aux collectivités, le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (F.D.S.R.) tel que voté par la nouvelle Assemblée départementale,

Vu le dossier de demande de subventions dûment rempli et adressé au Président du Conseil Départemental en date du 07 janvier 2020 sous le n° 2020-00057 et présenté aux Membres du Conseil Municipal,

Conformément au Fonds départemental de Solidarité Rurale qui se rapporte à notre territoire, M. le Maire propose de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2020 le projet de travaux de voirie du lotissement des "Gagneries".

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement tel que figurant dans le dossier de demande de subventions adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale d'un montant de 8 721 € pour l'enveloppe « socle » et de l'enveloppe « projet » de 6 064 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

## ■ TRAVAUX DE VOIRIE LOTISSEMENT « LES GAGNERIES »

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la réunion publique qui a eu lieu le 17 janvier dernier, il a été décidé d'étendre les travaux de voirie du lotissement des « Gagneries » à la rue de l'Ebeaupin et l'ajout de plusieurs places de parking. L'étude de l'ADAC ayant minimisé certains coûts, il y a lieu d'effectuer un avenant pour fixer le forfait définitif de la maîtrise d'œuvre suite à l'approbation de la phase AVP. Par conséquent, le montant prévisionnel des travaux passe de 65.000 € HT à 99 707 € HT. La plus-value engendrée sur le montant des travaux s'élève à 34 707 € HT. Par l'application du taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre fixé à 12 %, le forfait définitif de la maîtrise d'œuvre s'élève à 11 964,84 € HT et sera répartie entre le cabinet ATE et le cotraitant PaysageMania en matière de maîtrise d'œuvre paysagée. L'appel d'offres devrait être lancé en avril prochain et les travaux devraient débuter début juin.

## ■ ECOLE

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 11 février dernier. Les parents d'élèves ont proposé un sondage qui a été un peu modifié sur la forme. Les enseignants ont plusieurs projets mais pas de classe découverte comme les années précédentes.

## ➤ QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES :

- La Roue Tourangelle

La 19<sup>ème</sup> édition de la Roue Tourangelle aura lieu le dimanche 05 avril prochain. La Course des Cadets « La Roue de l'Avenir » passera par La Chapelle aux Naux. Comme chaque année les organisateurs recherchent des bénévoles au titre de signaleurs pour les différents carrefours.

- Thème du Concours

Le concours photos va être renouvelé pour la 8<sup>ème</sup> édition et le thème retenu est « **Loire Insolite** ». Les Prix seront remis lors de la Fête des Bateliers, le samedi 25 juillet 2020.

- Les Associations

L'assemblée générale des Bateliers aura lieu le vendredi 06 mars prochain.  
L'Association Familles Rurales organise un repas des séniors le 26 février 2020. A ce jour 56 personnes sont inscrites. Plusieurs autres projets sont en cours de réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



The image shows a blue ink signature of the Secretary of the meeting, which is a stylized, cursive script.